

A36L65  
C33  
1990/91  
QL  
P. gouv.

RÉGIE DU LOGEMENT

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1990-1991

(AVRIL 1990)

1990  
JULI

RÉGIE DU LOGEMENT

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1990-1991

(AVRIL 1990)



## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME	1
CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS	3
I. DÉFINITION DES CATÉGORIES DE DÉPENSES	4
II. STRUCTURE BUDGÉTAIRE	6
III. CRÉDITS DÉTAILLÉS	7

	<u>PAGE</u>
IV. A EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	8
IV. B EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES	9

**CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME**

---

## DESCRIPTION DE L'ORGANISME

### MANDAT DE LA REGIE DU LOGEMENT

- Renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement et sur toute matière visée dans la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q. ch. R-8.1).
- Favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires.
- Décider des demandes qui lui sont soumises.
- Faire des études et établir des statistiques sur la situation du logement.

### ORGANISATION

- La Régie du logement a son siège social à Montréal et exerce ses activités dans toutes les régions du Québec, par l'entremise de 33 bureaux régionaux et locaux.
- Suivant la loi, elle est composée de régisseurs, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas cinq ans.

### PERSONNEL (mars 1990)

- 299 personnes employées à titre temporaire ou permanent, dont 47 à temps partiel, représentent 277.6 "équivalents temps complet" (effectifs réguliers autorisés: 287). Les effectifs comprennent 38 personnes agissant à titre de régisseurs.

## CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS

---

- I. DÉFINITION DES CATÉGORIES DE DÉPENSES
- II. STRUCTURE BUDGÉTAIRE
- III. CRÉDITS DÉTAILLÉS
- IV. A EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES  
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES
- IV. B EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES  
PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

## 1. DÉFINITION DES CATÉGORIES DE DÉPENSES

### 1. Traitement, salaires et allocations

Cette catégorie comprend la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents du secteur public. Elle comprend également le paiement des avantages sociaux et autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

### 2. Autres rémunérations

Cette catégorie comprend la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés occasionnels ainsi qu'aux étudiants, aux saisonniers et aux surnuméraires du secteur public. Elle comprend également le paiement des avantages sociaux et autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

### 3. Services de transport et de communication

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des individus, les frais de poste et de messagerie, les dépenses de communication, de publicité et d'information ainsi que les Fonds spécial de télécommunications et de Services informatiques.

### 4. Services professionnels, administratifs et autres

Cette catégorie regroupe les contrats de services professionnels et administratifs.

### 5. Entretien et réparations

Cette catégorie comprend l'entretien ou la réparation du matériel et de l'équipement effectués en vertu d'un contrat.

### 6. Loyers

Cette catégorie comprend les loyers d'immeubles ainsi que la location de matériel ou d'équipement.

### 7. Fournitures et approvisionnements

Cette catégorie regroupe les achats de biens de consommation courante (fournitures de bureau).

8. Matériel et équipement

Cette catégorie regroupe les achats de biens meubles durables.

11. Autres dépenses

Cette catégorie comprend les dépenses qui ne peuvent pas être comprises aux autres catégories, dont le paiement d'intérêts.

13. Prêts, placements et avances

Cette catégorie comprend les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds renouvelables ou de fonds locaux.

II. STRUCTURE BUDGÉTAIRE

ANNÉE 1990-1991			ANNÉE 1989-1990		
PROGRAMME	ÉLÉMENT	TITRE DU PROGRAMME / ÉLÉMENT	PROGRAMME	ÉLÉMENT	TITRE DU PROGRAMME / ÉLÉMENT
09 Ministère des Affaires municipales		CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES	09 Ministère des Affaires municipales		CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

09	CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PRO- PRIÉTAIRES
PROGRAMME	TITRE

III. CRÉDITS DÉTAILLÉS

(EN ,000\$)			
CATÉGORIES DE DÉPENSES	1990-1991	1989-1990	PROGRAMME 09
			CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES
			Ce programme vise à concilier les relations entre locataires et propriétaires, et à régler leurs conflits.
			1990-1991                      1989-1990
			Crédits totaux <u>15 974,5</u> <u>14 840,0</u>
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL			
01. Traitements	10 135,0	9 735,7	
02. Autres rémunérations	665,9	678,8	
	<u>10 800,9</u>	<u>10 414,5</u>	
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES			
03. Communications	1 283,5	1 026,6	
04. Services	173,0	246,3	
05. Entretien	60,0	60,0	
06. Loyers	2 857,1	2 509,0	
07. Fournitures	269,0	291,5	
08. Équipement	87,2	130,0	
11. Autres dépenses	0,8	0,3	
	<u>4 730,6</u>	<u>4 263,7</u>	
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES			
08. Équipement	440,0	158,8	
	<u>440,0</u>	<u>158,8</u>	
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES			
13. Prêts, placements et avances	3,0	3,0	
	<u>3,0</u>	<u>3,0</u>	
	<u>15 974,5</u>	<u>14 840,0</u>	
EMPLOYÉS PERMANENTS	287	287	

09	CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PRO- PRIÉTAIRES
PROGRAMME	TITRE

IV. A EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

VARIATIONS (EN ,000\$)						EXPLICATION
FONCTIONNEMENT PERSONNEL	FONCTIONNE- MENT - AUTRES DÉPENSES	CAPITAL	PRÊTS, PLACE- MENTS ET AVANCES	TOTAL	EMPLOYÉS PERMANENTS	
386,4	466,9	281,2	0	1 134,5	0	<p><u>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</u></p> <p>Augmentation de la masse salariale due aux ajustements de traitement du personnel régulier.</p> <p><u>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</u></p> <p>La hausse des dépenses de fonctionnement s'applique principalement à la hausse des loyers.</p> <p><u>CAPITAL - AUTRES DÉPENSES</u></p> <p>La hausse s'explique par le fait que la Régie fera l'acquisition d'un nouveau système informatique, acquisition approuvée par les organismes centraux.</p>

IV. B EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

09	CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PRO- PRIÉTAIRES
PROGRAMME	TITRE

(EN ,000\$)

CATÉGORIES DE DÉPENSES	CRÉDITS 1990-1991	CRÉDITS 1989-1990	VARIATION	EXPLICATION
<b>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</b>				
01. Traitements	10 135,0	9 735,7	399,3	<b>FONCTIONNEMENT:</b> 01. La hausse des crédits s'explique par l'indexation des traitements réguliers pertinente à des conventions collectives ou décrets ainsi qu'au vieillissement normal du système dont une provision pour avancement d'échelon du personnel des fonctionnaires et professionnels. 02. Maintien au même niveau du budget du personnel occasionnel.
02. Autres rémunérations	665,9	678,8	( 12,9)	
<b>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</b>				
03. Communications	1 283,5	1 026,6	256,9	03. La hausse s'explique principalement par une augmentation prévue des coûts en impression de publications ainsi qu'une hausse du budget du Fonds spécial de télécommunications. 04. La baisse s'explique par une diminution des besoins de la Régie en contrats de service de recherche ainsi qu'en contrats divers. 06. Hausse attribuable à l'augmentation de l'enveloppe fermée des loyers (S.I.Q.). 07. Légère baisse des besoins de la Régie en fournitures de bureau. 08. La Régie a procédé ces dernières années à la rénovation ou le remplacement d'équipements de bureau. Ces besoins sont à la baisse pour l'année à venir.
04. Services	173,0	246,3	( 73,3)	
05. Entretien	60,0	60,0	0	
06. Loyers	2 857,1	2 509,0	348,1	
07. Fournitures	269,0	291,5	( 22,5)	
08. Équipement	87,2	130,0	( 42,8)	
11. Autres dépenses	0,8	0,3	0,5	
<b>CAPITAL</b>				
08. Équipement	440,0	158,8	281,2	<b>CAPITAL:</b> 08. Une demande d'acquisition d'un nouveau système informatique, faite auprès du Ministère des Communications et du Conseil du trésor, a été étudiée et approuvée. La Régie a eu une augmentation de son enveloppe correspondant au montant de l'acquisition: 280,0 \$.
<b>PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES</b>				
13. Avances	3,0	3,0		<b>AVANCES:</b> 13. Maintien des fonds locaux existants.
<b>TOTAL</b>	<b>15 974,5</b>	<b>14 840,0</b>	<b>1 134,5</b>	
<b>EMPLOYÉS PERMANENTS</b>	<b>287</b>	<b>287</b>	<b>0</b>	